

## 42e Assemblée générale de la SSTCC - Procès-verbal

Date: 9 mars 2019  
Heure: 10.00 à 12.00 h  
Lieu: Hôtel Seeburg, Lucerne  
Secr. PV Yvonne Thierstein  
Participants: Baumann Susanne, Bieri Hedwig, Brücker Heidi, Engel Chantal, Helbling Barbara, Kaufmann Ursula, Kronenberg Petra, Meuwly Nathalie, Molnar Katja, Reber Carmen, Reuteler Landolf Heidi, Scheidegger Bertschinger Gabriela, Schweizer Ines, Sidler Christine, Stucki Markus, Thierstein Yvonne, Vetsch Esther, Viecelli Rahel, Wicki Sibylle, Wüthrich Linda, Zehnder Daniel, Zemp Andi  
Excusés: Abegglen Roland, Bignasca Giulia, Binzegger Josua, Brezinka Veronika, Haldimann Claude, Haller Marietta, Hatz Rosa, Heim Patrizia, Heiniger Haldimann Barbara, Jost Urs, Kellenberger Kaspar, Klainguti-Bader Anja, Krexa Benjamin, Künzler-Rutz Veras, Limacher Bernhard, Möckli Ruth, Müller Angela, Paschke Jana, Peter Florian, Pickert Susanne, Rickenbacher Bruno, Rothe Tania, Rufener Rudolf, Schmid Dorothee, Schnidrig Ayesha, Séchaud Avissa, Seewer Michel, Sigrist Barbara, Sigrist Remo, Stahl Jutta, Sterchi Sonja, Steuerwald Claudia, Tholen Sven, von Holzen Ernesta, Wick Sophie, Zosso Gabriel, Zwahlen Zosso Jacqueline

### 1. Salutations

---

Andi Zemp souhaite la bienvenue aux participant-e-s de la 42e AG de la SSTCC.  
Chantal Engel, administratrice dès le 1.3.2019 se présente.

### 2. Election des scrutateurs/trices

---

Markus Stuck est désigné comme scrutateur. 20 personnes sont présentes, toutes avec droit de vote.

### 3. Approbation de l'ordre du jour

---

L'ordre du jour est **approuvé à l'unanimité**.

### 4. Approbation du PV de l'AG 2018

---

Le procès-verbal 2018 est **approuvé à l'unanimité** avec remerciements à la rédactrice.

### 5. Rapport annuel du président, questions, décharge

---

---

Le rapport, toujours consultable, a été dûment posté sur le site de la SSTCC. Il n'a donné lieu à aucune remarque et est **approuvé à l'unanimité**.

## **6. Rapports annuels des commissions, mandats, questions, décharge**

---

Les rapports sont téléchargés sur le site et peuvent encore être consultés. Ils ne donnent lieu à aucune remarque. L'Assemblée **approuve unanimement** tous les rapports.

## **7. Sections des médecins et des psychologues**

---

### **Section des médecins**

Depuis plusieurs années René Bridler est la personne de contact de la section. Andi Zemp espère vivement que l'un des membres entre au comité de cette section ainsi qu'au comité de la SSTCC, ce qui constituerait un enrichissement certain.

Pour des raisons juridiques formelles, une dissolution de la section avec intégration des médecins au sein de la section des psychologues n'est pas réalisable.

### **Section des psychologues**

La gestion de la section des psychologues est assumée par le comité de la SSTCC. Cette section est nécessaire pour se conformer aux statuts de la SSTCC et de la FSP.

## **8. Comptes 2018**

### **Rapport de révision, discussions, décharge des comptes 2018**

---

#### *Section des psychologues*

Aucun mouvement financier n'a eu lieu en 2018.

Les réviseurs, Rudolf Rufener et Markus Stucki ont dûment examiné le bilan et le compte de résultat 2018.

A l'unanimité l'AG **approuve et donne décharge** des comptes 2018 de la section des psychologues.

*SSTCC*

---

Les comptes 2018 présentés peuvent être consultés dans le domaine réservé aux membres.

Les réviseurs, Rudolf Rufener et Markus Stucki ont dûment examiné le bilan et le compte de résultat 2018.

A l'unanimité l'AG **approuve et donne décharge** des comptes 2018.

## 9. Budget 2019

---

Le budget est présenté en comparaison avec les comptes 2018, les écarts sont dûment expliqués.

**Le budget 2019 est approuvé à l'unanimité.**

Eu égard au montant encore très élevé de la fortune et le souhait émis que le comité se penche sur la question de savoir comment restituer une partie des fonds aux membres, p.ex.. sous forme de propositions de cours à prix réduit pour les membres ou de baisse du montant de la cotisation. Le comité inscrira ce sujet à l'ordre du jour et **élaborera une proposition** à l'attention de l'AG 2020.

### **Proposition de réduction de la cotisation dès 2019:**

Cotisation pour nouveaux membres "ordinaires" CHF 180.- (au lieu de 200.-).

Cotisation pour membres en formation ou membres retraités: CHF 80.- par an.

La diminution de CHF 20.- pour la cotisation des membres ordinaires est **approuvée à l'unanimité.**

### **Proposition d'augmentation des indemnisations selon règlement sur l'indemnisation des frais:**

La dernière augmentation sur l'indemnisation des frais a eu lieu en 2014. La proposition prévoit une augmentation de CHF 150.- de l'indemnité forfaitaire B et de CHF 100.- pour l'indemnité forfaitaire C.

L'adaptation des tarifs d'indemnisation est approuvée à l'unanimité. Le règlement a été révisé et enregistré dans le domaine réservé aux membres.

## 10. Commission de formation continue

---

Carmen Reber offre un aperçu des cours de formations proposées en 2018.

L'objectif principal est de proposer des cours ciblés sur des thèmes d'actualité

---

en psychologie/psychothérapie. Une des retombées attendues grâce à une palette d'offre de qualité, est la croissance du taux de notoriété de la SSTCC. Divers cours sont redonnés ou proposés annuellement en raison de leur forte demande, tels le cours pour superviseur-e-s et experts en auto-expérience. Le secrétariat est ouvert à toute proposition des membres sur les thèmes souhaités ou référence et recommandations de personnes pour présenter ces thèmes.

## 11. Membres

---

Les nouveaux membres se présentent et reçoivent les vœux de bienvenue de l'assemblée.  
Les données sur les certifications SSTCC, les admissions, les sorties, la pyramide des âges et l'évolution du nombre de membres sont présentées.

## 12. Titre de superviseur-e

---

Le règlement relatif à l'utilisation du titre de superviseur-e ayant été rejeté en raison de divergences sur l'obligation de formation continue, une nouvelle proposition sera élaborée cette année. La proposition ainsi que le règlement sont toujours disponibles sur le site dans le domaine réservé aux membres. A l'unanimité l'Assemblée générale décide **d'accepter le règlement selon la variante III**, pas d'obligation de formation continue.

## 13. Révision des statuts

---

Andi Zemp présente les modifications prévues dans les statuts.

L'article 4 peut porter à confusion si bien que l'assemblée propose de radier les termes "~~en Suisse~~". Ainsi il devient clair que la formation ne doit pas obligatoirement être accomplie en Suisse. Figure nouvellement dans les statuts le fait que seule l'accréditation de la formation doit se faire via l'OFSP. Comme ceci ne constitue pas une modification de fond de la proposition, elle peut être approuvée sans autre.

Article 20 : remplacer *Société* par *SSTCC*. Ici aussi il ne s'agit pas d'une modification de fond mais permettant une meilleure compréhension.

C'est par acclamation que la **modification des statuts est adoptée à l'unanimité**.

---

#### 14. Démissions et élections

---

Réviseur: Rudolf Rufener avait annoncé sa démission en tant que réviseur pour l'AG 2019. Andi Zemp le remercie pour sa longue collaboration à ce poste.

Nathalie Meuwly se met à disposition pour exercer ce mandat de révision. C'est par acclamation que l'AG reçoit et **adopte à l'unanimité cette proposition**.

L'an dernier Mme Cornelia Gerber s'est démise de son mandat de déléguée FSP. Deux personnes sont en réflexion pour la reprise de ce mandat et se sont annoncées au secrétariat.

Suite à la démission de Sabrina Caillet-Zahler (AG 2018), c'est Mme Avisa Séchaud qui a repris le mandat au sein de la commission de formation de Romandie.

#### 15. Divers

---

Mme Ursula Ruthemann n'a toujours pas réglé sa cotisation si bien qu'après plusieurs rappels son exclusion est entérinée dès l'AG 2019, ceci conformément au règlement de la SSTCC.

Andi Zemp brosse encore un bref tableau de l'état du projet Psychothérapie.

#### 16. Lieu et date de la prochaine AG - 2020

---

Berne, le samedi 7 mars 2020